

Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Largeur de secteur affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (83 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 300m
■ Catégorie 2 (79 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 250m
■ Catégorie 3 (73 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 100m
■ Catégorie 4 (68 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 50m
■ Catégorie 5 (63 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Largeur de secteur affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (86 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 300m
■ Catégorie 2 (82 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 250m
■ Catégorie 3 (76 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 100m
■ Catégorie 4 (71 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 50m
■ Catégorie 5 (66 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

—+— Arrondissement

—+— Commune

PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

PLU - H

MISE A JOUR N°6
2023

DECLINAISON
COMMUNE

ROCHETAILLEE-SUR-SAONE

ANNEXE

C.4.4.2 - Voies bruyantes

Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune
OFFI_ML6_VOIES_BRUYANTES_P_OFFICIEL_ROCHETAILLEE_131-140322

MÉTROPOLE
GRAND
LYON

